



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
24 novembre 2009
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 6 octobre 2009, à 10 heures

Président : M. Park In-kook (République de Corée)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-54315 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10

Débat général (suite)

1. **M. Heller** (Mexique), parlant au nom du Groupe de Rio, dit que le groupe est un mécanisme de dialogue, de consultation et de collaboration au niveau politique qui cherche à promouvoir les valeurs démocratiques et le développement régional dans le cadre du multilatéralisme et du droit international. En conséquence, le Groupe juge crucial de fournir une perspective régionale aux questions examinées par la Commission.

2. Les pays membres accordent une grande importance au Groupe de travail spécial à composition non limitée créé en vertu de la résolution 63/305 de l'Assemblée générale en vue d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement ainsi qu'à la mise en œuvre des mandats confiés au Conseil économique et social dans le Document final. Après avoir consulté les Présidents de la Deuxième Commission et du Conseil économique et social, le Groupe de travail devrait faire des recommandations à l'Assemblée générale concernant les moyens de corriger les graves failles du système économique et financier international et d'atténuer les effets de la crise sur le développement, entre autres en renforçant le système des Nations Unies.

3. L'Assemblée générale devrait prendre note des recommandations du Conseil économique et social en vue de renforcer les mécanismes de suivi du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, car ils présentent une vue équilibrée des différentes positions sur le financement du développement. L'Organisation des Nations Unies est extrêmement bien placée pour participer aux différents processus de réforme et la Deuxième Commission devrait apporter une contribution technique au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui se tiendra en novembre 2009 et alimentera les débats entre le Conseil économique et social et les institutions financières internationales pendant le premier semestre de 2010. À cet égard, il serait intéressant d'examiner les mandats énoncés dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, en particulier pour ce qui est d'améliorer la collaboration

et la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. En outre, le financement du développement devrait être considéré comme un moyen d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, la question devrait être examinée lors des préparatifs de la réunion de haut niveau sur les OMD qui se tiendra en septembre 2010.

4. Le commerce et l'investissement sont des moteurs essentiels du développement et le Groupe est préoccupé quant aux incidences éventuelles, sur ses États Membres, de la résurgence du protectionnisme, en réaction à l'actuelle crise mondiale et, en particulier, par les mesures qui pourraient aller à l'encontre des efforts visant à contrebalancer les effets néfastes de la crise et retarder la relance. Des mesures devraient être prises pour faire en sorte que les coûts de la crise économique et financière, qui a trouvé son origine dans le monde industrialisé, ne soient pas transférés aux pays en développement, en particulier les plus vulnérables d'entre eux. Dans ce contexte, le Groupe réaffirme le droit légitime des pays en développement d'utiliser des mécanismes de garantie pour défendre la production nationale contre des dangers et des menaces graves, conformément aux dispositions pertinentes de l'Organisation mondiale du commerce.

5. Le Cycle de négociations de Doha devrait parvenir à une conclusion satisfaisante, mettant l'accent sur la dimension développement. Les pratiques qui faussent les échanges devraient être entièrement abolies; en particulier, les pays développés devraient éliminer les subventions aux exportations agricoles. La Commission examinera le rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques multilatérales en tant que moyen de coercition politique et économique à l'encontre des pays en développement. Le Groupe est extrêmement préoccupé par les effets néfastes de ces mesures, en particulier dans ses pays membres, compte tenu de l'actuelle crise économique et financière internationale, ainsi que par le caractère nocif de ces mesures sur la coopération internationale et l'instauration d'un système de libéralisation des échanges multilatéral, équitable et non discriminatoire. Il convient de prendre d'urgence des mesures pour empêcher que ces mécanismes soient utilisés à l'encontre des pays en développement.

6. Conscient de la relation entre le désarmement et le développement, le Groupe réaffirme ses

préoccupations quant aux dépenses militaires mondiales, dont une grande partie pourrait être affectée aux efforts internationaux de promotion du développement et d'élimination de la pauvreté.

7. La question des pays à revenu intermédiaire présente un intérêt particulier pour le Groupe de Rio parce que ces pays ont des besoins particuliers et nécessitent que la communauté internationale poursuive son appui pour pouvoir renforcer leurs acquis en matière de développement et éviter les reculs. Le Groupe de Rio se félicite du rapport du Secrétaire général sur la coopération pour le développement avec des pays à revenu intermédiaire dont l'examen figure à l'ordre du jour de la Commission. En outre, ils demandent à la communauté internationale de prêter attention aux besoins spécifiques des pays en développement sans littoral de la région.

8. La coopération Sud-Sud devrait compléter la coopération Nord-Sud, sans jamais la remplacer ni exempter les pays donateurs de leurs responsabilités et de leurs engagements envers les pays en développement. Toutefois, elle s'est révélée un mécanisme efficace dans les efforts internationaux de développement et les préparatifs de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud qui doit se tenir au Kenya en décembre 2009 devront occuper une place de choix pendant l'actuelle session de la Commission. Le Groupe comprend que la Conférence examinera l'évolution de la situation et les progrès réalisés au cours des 30 dernières années et que, pendant les préparatifs, des discussions porteront sur les questions intéressant tous les États Membres, de manière à parvenir à un consensus qui reflète l'importance des efforts internationaux visant à appuyer la coopération Sud-Sud pour le développement. À cet égard, le Groupe souligne l'importance du rôle joué par la coopération Sud-Sud en Amérique latine et dans les Caraïbes.

9. S'agissant de la sécurité alimentaire, la communauté internationale devrait adopter d'urgence des mesures complètes et coordonnées aux niveaux multilatéral et régional pour surmonter la crise alimentaire et atténuer ses effets sur les plus vulnérables, dans le contexte de l'actuelle crise économique mondiale. Il importe de prendre des mesures témoignant d'une ferme résolution pour promouvoir l'investissement dans le secteur agricole, tout en évitant la spéculation et l'instabilité des cours

sur les marchés de denrées alimentaires et en garantissant le plein accès à la nourriture pour tous. En outre, il conviendrait de lutter contre les obstacles à l'accès des produits agricoles des pays en développement aux débouchés, pour stimuler l'agriculture dans le monde entier. Il convient d'instaurer des conditions propres à développer des systèmes agricoles nationaux de manière durable. En conséquence, il est essentiel de transférer les techniques appropriées aux pays en développement pour accroître les rendements agricoles et garantir les approvisionnements alimentaires actuels et futurs pour la population mondiale en augmentation. De plus, il conviendrait d'appuyer la coopération internationale en matière de recherche scientifique et une coopération concernant la sécurité alimentaire devrait être fournie à tous les pays en développement et les régions qui en ont besoin pour résoudre la crise, sans porter davantage préjudice aux ressources naturelles ni creuser la fracture agricole. En outre, il convient de favoriser une complémentarité et une cohérence accrues des organisations internationales et régionales, pour éviter les doubles emplois et la prolifération d'initiatives en matière de sécurité alimentaire.

10. Il faut concevoir une optique globale du développement durable, fondée sur la coordination du développement socioéconomique et la protection de l'environnement. Les mesures dans ce domaine concernent particulièrement les pays membres du Groupe qui se heurtent à des problèmes considérables en conséquence de la crise actuelle et des effets des changements climatiques; le fait de ne pas prendre de mesures pourrait avoir des conséquences dévastatrices. Le Groupe de Rio demande à nouveau aux pays développés d'honorer leurs engagements, en particulier en ce qui concerne l'octroi d'une assistance financière et le transfert des techniques aux pays en développement. Enfin, le Groupe se déclare disposé à entreprendre des discussions avec d'autres groupes ou particuliers pour identifier les questions d'intérêt commun afin qu'il en soit débattu lors des différents mécanismes de négociation.

11. **Mme Moses** (Nauru), parlant au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique- Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Micronésie (États fédérés de), Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Turquie, Tuvalu, Vanuatu- et au nom de son propre pays, dit que les travaux de la Deuxième Commission revêtent une importance cruciale pour ces

États parce que, comme la communauté internationale l'a reconnu, ils se heurtent à d'importantes vulnérabilités qui les empêchent de parvenir au développement durable.

12. Le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action, le Consensus de Monterrey et la Déclaration du Millénaire jouent un rôle important en aidant ces pays à surmonter leurs faiblesses; toutefois, les mesures spécifiques visant à atteindre les objectifs énoncés par ces accords laissent encore à désirer, en raison du manque de ressources techniques, financières et humaines, aggravé par la crise économique mondiale. Les progrès d'ensemble dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement restent trop lents en raison, en partie, de l'assistance insuffisante des donateurs. L'aide publique au développement (APD) demeure loin de l'objectif arrêté, 0,7 % du revenu national brut. La crise économique mondiale ne devrait pas empêcher les pays développés de fournir l'assistance nécessaire pour atteindre les OMD; en outre, il est urgent de réformer l'architecture financière mondiale, car cela permettrait nettement de renforcer l'économie mondiale et de protéger ceux qui sont pauvres et vulnérables.

13. L'Organisation des Nations Unies devrait accroître sa présence dans la région en ouvrant des bureaux dans chacun des petits États insulaires en développement du Pacifique, pour leur permettre d'accéder pleinement aux organismes des Nations Unies et à leurs services. En outre, l'Organisation devrait collaborer étroitement avec les gouvernements nationaux et les organisations régionales pour aider à recueillir des données et statistiques précises, afin que les pays soient en mesure de suivre leur propre progrès économique et social.

14. Les changements climatiques et la montée des océans sont les problèmes de sécurité les plus pressants dans la région Pacifique; au cours des prochaines décennies, des dizaines de milliers de personnes risquent d'être déplacées et le développement durable de la région est compromis. Les îles risquent de ne plus pouvoir fournir à leur population les moyens de subsistance nécessaires et il n'y aura pas de sécurité véritable tant que le problème de la crise climatique n'aura pas été abordé de manière adéquate. S'il y a lieu de saluer l'enthousiasme renouvelé face aux

changements climatiques, dont il a été fait preuve pendant le débat général de l'Assemblée générale, les paroles ne sauraient suffire. Pour que les petits États insulaires du Pacifique aient l'espoir de parvenir au développement durable et d'éliminer la pauvreté, tout accord auquel on parviendra à Copenhague devrait protéger les nations les plus vulnérables et reprendre des éléments de la Déclaration sur les changements climatiques de 2009 adoptée par l'Alliance des petits États insulaires.

15. Un élément essentiel de la position de ces États réside dans la nécessité d'un nouveau financement et du transfert des techniques en vue d'aider aux activités d'atténuation et d'adaptation, en sus de l'aide au développement. En raison de la population limitée de nombreuses îles et de la faible ampleur des projets d'adaptation, les îles ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier des nombreuses possibilités de financement. En outre, elles ne disposent pas des ressources humaines nécessaires pour honorer toutes les obligations. La coopération de l'Organisation des Nations Unies et d'autres donateurs est nécessaire pour élaborer un programme pour le Pacifique, ensemble de principes directeurs relatifs au financement des projets, approuvé par les parties prenantes qui aiderait à rationaliser l'accès des communautés insulaires du Pacifique à un financement en vue de l'adaptation et de l'atténuation. Le fait que la communauté internationale n'ait pas honoré ses engagements en matière d'APD et n'a pas non plus annoncé et fourni l'assistance nécessaire en vue de l'atténuation des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ces effets, sape la légitimité du système des Nations Unies tout entier. Les petits États insulaires du Pacifique se heurtent à des obstacles quasiment insurmontables pour parvenir au développement durable mais sont disposés à faire tout le nécessaire pour susciter une véritable dynamique en faveur d'un développement durable pour leur population.

16. **M. Galvez** (Chili) dit que les économies les plus pauvres et les plus vulnérables ne peuvent pas continuer à attendre que les pays développés honorent leurs engagements financiers. Le Chili est certain que le système des Nations Unies continuera à examiner ce problème dans le cadre du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le

développement, tenue en juin 2009. La Commission devrait également apporter une contribution technique aux préparatifs de la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui aura lieu en 2010.

17. Le Sommet sur les changements climatiques convoqué par le Secrétaire général de l'ONU en septembre 2009 a offert aux pays une occasion excellente de partager leurs données d'expérience au niveau le plus élevé et de démontrer clairement leur détermination envers l'environnement, avant la Conférence de Copenhague. En outre, il est important de développer l'immense potentiel agricole de la planète en libéralisant plus complètement le commerce international des produits agricoles, ce qui doit être un des résultats du Cycle de Doha, et en concluant des accords de libre échange bilatéraux et multilatéraux.

18. Il est important d'assurer une collaboration étroite s'agissant des préparatifs de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui doit se tenir au Kenya en décembre 2009 et les travaux de la Deuxième Commission, parce qu'au cours des semaines à venir, les délégations plus petites de pays en développement qui considèrent la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud comme un moyen de développement efficace devront effectuer ces deux tâches simultanément.

19. Enfin, la délégation chilienne recommande que les manifestations parallèles qu'il est proposé d'organiser pendant la session présentent un intérêt véritable pour les délégations, en vue d'éviter de surcharger le programme de travail de la Commission par des activités inutiles. En outre, la répartition géographique équitable devrait être prise en compte lors de l'élection des participants et des invités.

20. **M. Bui The Giang** (Viet Nam) dit que la communauté internationale se heurte à des défis redoutables dans tous les domaines du développement en raison de la récession économique mondiale. Les pays en développement, en particulier les moins avancés, dont les économies sont vulnérables, rencontrent de plus en plus de difficultés à parvenir à une croissance et à un développement équitables. Dans nombre de cas, les progrès concernant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement se sont interrompus ou sont en retard par rapport au calendrier prévu. En conséquence, la synergie de la communauté internationale tout entière est nécessaire pour relever

les défis et l'Organisation des Nations Unies doit être renforcée, de manière à jouer un rôle central dans l'intervention générale face aux défis mondiaux. Les États Membres devraient honorer leurs engagements internationaux et promouvoir une coopération et des partenariats mondiaux. Les pays en développement devraient intensifier leurs efforts en vue d'améliorer la gouvernance et l'utilisation de ressources de plus en plus rares. Les pays développés devraient faire davantage pour aider les pays en développement en favorisant les échanges, en mobilisant les ressources aux fins du développement, en réaménageant la dette, en transférant les techniques et en facilitant la participation à l'architecture financière internationale pour édifier un monde meilleur.

21. Le Viet Nam n'a ménagé aucun effort pour surmonter les incidences néfastes de la crise mondiale sur le pays, en particulier dans les zones rurales où vit près de 70 % de la population. Il a adopté une large gamme de politiques et de mesures économiques, y compris plusieurs trains de mesures d'incitation en vue de limiter le ralentissement économique, de promouvoir la croissance et d'assurer la sécurité sociale et a ajusté ses politiques de manière à assurer le redressement et un développement plus durable à long terme, avec d'excellents résultats. Toutefois, l'appui et l'assistance internationaux sont nécessaires pour parvenir à un plein redressement et au développement durable. Le Viet Nam est disposé à coopérer avec d'autres pays durant tout ce processus.

22. **M Ja'afari** (République arabe syrienne) dit que, bien que l'économie mondiale montre certains signes de redressement, les incidences de la crise financière et économique mondiale restent manifestes dans de nombreux pays en développement, où l'on a constaté une montée de la pauvreté et du chômage, une réduction des exportations et de l'investissement étranger direct et un déclin des gains des travailleurs à l'étranger.

23. Il convient de préserver la dynamique de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et d'en tirer parti. L'Organisation des Nations Unies ne devrait ménager aucun effort pour susciter une réforme radicale du système économique et financier international, pour répondre aux besoins du XXI^e siècle, y compris une réforme des institutions du système de Bretton Woods, portant sur l'augmentation de la représentation des pays en développement,

l'abolition de la conditionnalité politique dont sont assortis les prêts octroyés par ces institutions et la participation des pays en développement à la prise de décisions financière et économique internationale.

24. L'occupation par Israël du Golan syrien depuis 1967 a privé l'économie syrienne de ressources agricoles, humaines et hydrauliques exceptionnelles. La puissance occupante continue à épuiser les ressources naturelles du Golan, empêche les Syriens d'exercer leur droit d'utiliser ces ressources et se livre à des pratiques irresponsables qui dégradent gravement l'environnement. L'intervenant demande à la Commission d'appeler l'attention sur les incidences économiques, environnementales et sociales de l'occupation étrangère, qui ont été reconnues dans des rapports et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, en particulier la résolution 63/201 de l'Assemblée générale. Les incidences de l'occupation étrangère sont d'autant plus graves que la population souffre déjà de la crise qui touche tous les aspects de la vie économique, financière, sociale et politique.

25. Les pays en développement continuent à rencontrer des obstacles pour accéder à la qualité de membre de l'OMC, ce qui entrave leurs efforts sur la voie du développement et de l'intégration économique dans l'économie mondiale. La République arabe syrienne a officiellement posé sa candidature à l'OMC en 2001 mais, en raison de l'opposition d'un membre influent, cette candidature n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de l'OMC, bien qu'elle ait été réaffirmée en 2004 et que le Gouvernement syrien ait pris des mesures pour se préparer à accéder à l'OMC. L'intervenant demande à la Commission de réaffirmer qu'il est important de ne pas politiser le processus d'accession à l'OMC ou de l'utiliser comme moyen de pression politique. Il est essentiel d'appliquer la résolution 62/184 de l'Assemblée générale sur le commerce international et le développement, qui demande de faciliter l'accession de tous les pays en développement à l'OMC.

26. Les mesures économiques unilatérales imposées sur certains pays en développement par certains pays développés sapent le système commercial international et entravent les efforts des pays en développement visant à édifier leur propre économie, à faire face à la crise économique et financière mondiale et à parvenir à un développement durable. En 2004, en violation des principes du commerce international et du droit international, les États-Unis d'Amérique ont pris des

mesures commerciales unilatérales contre la République arabe syrienne qui sont encore en vigueur. La délégation syrienne condamne tout État qui prend ou encourage des mesures unilatérales en tant que coercition à l'encontre d'un autre État, pour le placer dans un état d'assujettissement dans l'exercice de ses droits politiques et demande que soit respectée la résolution 62/183 de l'Assemblée générale intitulée « Mesures économiques unilatérales pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement ».

27. **M. Shalgham** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que le droit au développement devrait être une réalité tangible mais que la réponse faite aux demandes répétées de nombreux pays en développement, dont les moins avancés, pour obtenir un appui en faveur de leur programme de développement, ne suffit pas à leur permettre d'atteindre leurs objectifs. Ces demandes résultent d'une revendication historique visant à obtenir réparation des pays colonialistes pour les préjudices matériels et humains liés au colonialisme. La reconnaissance de ce droit par la communauté internationale contribuerait largement à résoudre les difficultés et les crises internationales qui ont donné lieu à l'immigration illicite et à l'instabilité politique et sociale dans de nombreuses régions du monde. La délégation libyenne attend avec intérêt le sommet international qui doit se tenir en 2010 pour examiner les progrès réalisés s'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement.

28. De nombreux pays, en particulier les plus pauvres, connaissent parfois des crises alimentaires aiguës qui condamnent des millions de personnes à un cycle de faim et de pauvreté. Les politiques internationales des deux dernières décennies n'ont pas abordé correctement les menaces à la sécurité alimentaire, qui sont exacerbées par la croissance démographique et les incidences des changements climatiques, la chute de la production agricole et l'affectation du capital à la spéculation sur les cours des denrées alimentaires. Les pays en développement devraient être incités à investir dans l'agriculture et les pays riches devraient abandonner la politique de protection de leurs produits agricoles. Cela faciliterait la concurrence et ouvrirait la voie aux pays en développement pour qu'ils augmentent leurs productions agricoles.

29. La Jamahiriya arabe libyenne a appliqué des politiques visant à accroître la production alimentaire

et a participé aux efforts visant à assurer la sécurité alimentaire dans tout le continent africain. Elle a alloué huit milliards de dollars des États-Unis au financement de projets de production de denrées alimentaires dans un certain nombre de pays du Sahel et du Sahara et son chef d'État a présenté une initiative visant à limiter la crise de la faim en Afrique grâce à l'autosuffisance et à l'utilisation de machines de technologies modernes en vue de récupérer des sols en Afrique et de pouvoir cultiver de vastes zones. En tant que contribution à ce projet, la Jamahiriya a donné 300 tracteurs à un certain nombre de pays d'Afrique ainsi que des engrais et des semences et a réalisé une grande campagne de vaccination du bétail dans 12 États d'Afrique.

30. La Jamahiriya arabe libyenne appuie les efforts internationaux visant à parvenir à un accord international global sur la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques qui devrait être fondé sur le principe adopté à Rio de Janeiro en 1992, à savoir que tous les États ont des responsabilités communes mais différenciées. Les populations des pays pauvres courent plus de risques en conséquence des changements climatiques et sont les premières à souffrir des gaz à effet de serre produits par les pays avancés. Il appartient donc à d'autres pays d'appuyer les plans et programmes de développement qui leurs sont destinés et d'encourager les politiques nationales visant à atténuer les incidences des changements climatiques, en particulier en fournissant des connaissances techniques et des possibilités de formation et en facilitant l'accès à la technique. L'effort de limitation des émissions ne devrait pas être limité à la recherche sur les énergies renouvelables mais devrait également porter sur la promotion des techniques modernes aux fins de la production d'énergies propres à partir de combustibles fossiles. La délégation libyenne espère que toutes les parties feront preuve de la souplesse et de la volonté politiques nécessaires pour parvenir à un accord international global concernant les changements climatiques lors de la prochaine Conférence de Copenhague.

31. L'actuelle crise financière est la conséquence d'un système monétaire et économique international mis en place pendant plus de 60 ans et régi par des principes injustes. Les pays en développement ont demandé à maintes reprises une réforme radicale des institutions financières internationales, de sorte à ce qu'ils soient dûment représentés et puissent jouer un

rôle efficace en concevant des politiques monétaires internationales humaines et orientées vers le développement. Les politiques du Groupe des 20, conçues pour stimuler l'économie mondiale ont été adoptées en l'absence des pays qui sont les plus gravement touchés par la crise financière mais qui n'en ont pas causé. Le G-20 devrait être élargi aux blocs régionaux qui exprimaient les préoccupations de tous. La Déclaration d'Addis Ababa sur la crise financière internationale contient des expressions de regret quant à la sous représentation de l'Afrique au G-20. De nombreux pays d'Afrique, dont la Jamahiriya arabe libyenne, sont tributaires de l'exportation d'un unique produit de base et sont gravement touchés par les fluctuations des coûts résultant de la crise financière; leur capacité de financer des programmes de développement durable et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement est donc entravée. L'augmentation des migrations illicites en raison de la crise pose des problèmes aux pays de transit et aux pays de destination. Il convient d'encourager le développement des secteurs productifs des pays d'origine, pour parvenir au développement économique de manière à assurer le bien-être et la stabilité sociale des chômeurs.

32. Le renforcement de la coopération entre pays du Sud serait une importante mesure dans l'exploitation en commun des ressources naturelles et humaines. L'application des recommandations des conférences au sommet des pays du Sud permettrait d'améliorer leur bilan économique et d'augmenter le niveau de vie. À cet égard, la délégation libyenne se félicite de la convocation de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud qui doit se tenir prochainement au Kenya.

33. En conclusion, l'intervenant réaffirme l'attachement de la Jamahiriya arabe libyenne au développement durable, de manière à satisfaire les besoins actuels sans entraver la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. La Jamahiriya arabe libyenne souhaite vivement continuer à renforcer son économie nationale, améliorer ses résultats dans divers domaines et encourager la participation étrangère à des projets productifs et orientés vers les services. Elle espère pouvoir participer activement au commerce mondial et cherche à obtenir l'appui de tous les membres de l'OMC, dans ses efforts tendant à devenir membre de l'Organisation.

34. **M. Badji** (Sénégal) dit que la crise financière actuelle, qui n'a épargné aucun pays, est un rappel puissant de l'interdépendance du monde et de la nécessité urgente d'adopter une approche multilatérale cohérente envers les problèmes qui en résultent. Les décisions et les directives contenues dans le Document final de la Conférence de 2009 sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement ainsi que les mesures proposées par le Groupe des 20 suggèrent des solutions qui contribueront à surmonter la crise. Toutefois, bien que les effets de la crise financière sur les pays développés commencent à se dissiper, ses conséquences pour les pays en développement sont bien loin d'être terminées, en particulier s'agissant de la crise alimentaire et des obstacles à la réalisation des ODM. L'ampleur des capitaux mobilisés à l'issue de la crise économique révèle que les ressources financières nécessaires pour gagner la guerre contre la faim existent mais sont hors d'atteinte des pays les plus pauvres où vivent les affamés.

35. Ces pays ont néanmoins pris des mesures pour limiter les incidences des crises; ainsi, le Sénégal a fourni d'importantes subventions directes et indirectes pour réduire les incidences des augmentations sans précédent des alimentaires et du cours du pétrole. En outre, en 2008, le pays a lancé un programme pour être moins tributaire des importations de denrées alimentaires en accroissant sa production nationale de riz et de céréales. La révolution rurale vise également à transformer l'agriculture en un mécanisme de renforcement de l'économie et met l'accent sur la création d'associations d'exploitants et de banques rurales afin d'améliorer les capacités et les activités de financement, respectivement. Le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique est un autre moyen d'éliminer la faim et l'insécurité alimentaire, de réduire la pauvreté et d'accroître les possibilités d'exportation. Néanmoins, les solutions aux crises actuelles nécessitent à l'évidence nettement plus de ressources que celles que les pays africains peuvent fournir dans le cadre d'initiatives nationales ou régionales. Ainsi, la réalisation des objectifs du Millénaire d'ici 2015 dépend de la disponibilité et de l'accessibilité de ressources suffisantes.

36. Le récent Sommet sur les changements climatiques a lancé un message politique fort, dont le

Sénégal espère qu'il trouvera un écho à Copenhague. Une réduction de l'émission des gaz à effet de serre est urgente et l'Afrique est disposée à contribuer à l'effort mondial en vue de réaliser le Nouveau Pacte vert mondial, sous réserve que son développement économique ne soit pas compromis. Ainsi, l'Afrique a besoin de moyens non seulement pour assurer le développement de chaque pays, mais aussi pour s'adapter aux effets des changements climatiques. Plusieurs initiatives ont déjà été mises en œuvre; dont la grande muraille verte, bande d'arbres qui ira de Dakar à Djibouti et qui, une fois achevée, bénéficiera à la planète tout entière. Toutefois, quelles que soient les actions qu'entreprennent les pays en développement, si les pays développés ne s'engagent pas clairement à fournir les ressources nécessaires sur une base non discriminatoire, les efforts déployés pour trouver un système acceptable et efficace après Kyoto risqueraient fort de se révéler vains à Copenhague.

37. Enfin, d'autres engagements mondiaux en faveur du développement devraient être honorés pour aider les pays les plus pauvres et les plus vulnérables dans les efforts qu'ils déploient pour surmonter la pauvreté. À ce titre, il faut notamment honorer les engagements concernant l'assistance et le financement et aussi mettre en place un commerce international équitable exempt de subventions agricoles et du protectionnisme qui ont joué un grand rôle dans la destruction du tissu économique et social des pays en développement d'Afrique.

38. **M. Benmehidi** (Algérie) dit que l'actuelle crise financière internationale, le déclin des cours des produits agricoles et les problèmes résultant des changements climatiques constituent des défis particulièrement graves pour les pays en développement, en particulier en Afrique, ce qui compromet gravement leurs progrès vers la réalisation des ODM. La réalisation de ces objectifs et d'autres objectifs de développement internationaux doit demeurer une priorité pour l'Organisation des Nations Unies.

39. La délégation algérienne salue le consensus concrétisé dans le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. Des mesures concrètes devraient être mises en œuvre, en particulier en ce qui concerne la gouvernance mondiale de la finance internationale, le commerce international et le développement durable et les institutions

financières internationales devraient fournir un financement à court et à long terme axé sur le développement socioéconomique. La communauté internationale devrait établir un système monétaire et financier international orienté vers le développement qui soit sans exclusive, transparent et réglementé.

40. La délégation algérienne espère que la volonté politique dont les États Membres ont fait preuve lors du Sommet sur les changements climatiques permettra d'aboutir à un accord équitable à la quinzième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague, à l'avantage de la communauté internationale tout entière. Les négociations à cet effet devraient être réalisées compte pleinement tenu des principes de la Convention et du Protocole de Kyoto, en particulier le principe de la responsabilité commune mais différenciée. L'accord devrait également énoncer sans ambiguïté les attentes des pays d'Afrique et d'autres pays en développement, s'agissant du financement et du transfert de technologies. Les défis posés par l'élimination de la pauvreté sont exacerbés par les changements climatiques et ces questions doivent être examinées conjointement. Il convient d'agir avec plus de vigueur pour aider les membres les plus pauvres et les plus vulnérables de la société ainsi que les régions touchées par la sécheresse, les inondations, la dégradation des sols et la désertification.

41. Des mesures en vue d'éliminer la pauvreté extrême et d'assurer le développement durable sont essentielles, lorsqu'on cherche à résoudre le problème de l'insécurité alimentaire. À cet égard, le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, qui doit être organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome en novembre 2009 devrait mettre en place des mécanismes nationaux et internationaux plus cohérents et plus efficaces pour assurer la sécurité alimentaire.

42. En conclusion, l'intervenant dit que son pays accorde une grande importance au renforcement de la coopération Sud-Sud, en particulier dans l'actuel contexte mondial. Cette coopération devrait être guidée par des principes fondés sur la solidarité.

43. **M. Webb** (États-Unis d'Amérique) invite la Commission à œuvrer en faveur du consensus et de la coopération et à revivifier sa détermination constructive concernant les questions cruciales

inscrites à son ordre du jour en matière de développement économique durable.

44. De nombreux pays continuent à subir les retombées de la crise économique et financière. Bien que de nombreux pays aient agi avec rapidité et détermination pour stabiliser l'économie mondiale, traiter des causes profondes de la crise et favoriser une reprise de la croissance, il est important de demeurer vigilant pour assurer le retour de la croissance. Il est essentiel d'avoir particulièrement à l'esprit les incidences de la crise sur les pays les plus pauvres et les plus vulnérables.

45. Lors du Sommet de Pittsburgh en 2009, le Groupe des 20 est convenu de maintenir les plans nationaux d'incitation jusqu'à la reprise de la croissance, a adopté un cadre aux fins d'une croissance vigoureuse, durable et équilibrée et s'est engagé à prendre des mesures concrètes pour réformer la réglementation financière nationale et internationale, à éliminer les subventions concernant les combustibles fossiles et à réformer le système de coopération de gouvernance économique mondiale. La délégation des États-Unis espère que ces questions feront l'objet d'un débat aminé à la Commission et lors du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement en novembre 2009.

46. Le G-20 et les autres institutions et processus économiques multilatéraux doivent œuvrer de concert, compléter leurs forces et avantages comparatifs mutuels et associer des dirigeants et des initiatives efficaces à l'instauration d'un consensus mondial durable. L'Organisation des Nations Unies, compte tenu de sa large représentation et de sa longue expérience des pays qui sont dans des situations spéciales ainsi que la Deuxième Commission, qui privilégie la perspective de développement, ont un rôle essentiel à jouer dans les discussions. Des délibérations devraient mettre l'accent avant tout sur les stratégies visant à favoriser le développement alors que des défis multiples apparaissent dans le monde.

47. La décision prise récemment par l'Assemblée générale de constituer une nouvelle Entité chargée des questions liées à la problématique hommes/femmes témoigne d'un nouveau niveau de reconnaissance mondial du rôle vital des femmes dans le développement économique et social et dans la promotion de la paix et de la sécurité. La Commission devrait systématiquement tenir compte de la problématique hommes/femmes dans ses résolutions et

la nouvelle entité devrait être créée rapidement, structurée de manière à être efficace et dirigée par une personnalité de premier plan.

48. S'agissant du défi critique que constituent les changements climatiques, les États Membres doivent à leurs citoyens et aux générations futures d'appuyer pleinement les efforts déployés par les négociateurs à Copenhague pour préparer un accord mondial sur le climat après 2012, sous les auspices de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

49. S'agissant de la science et de la technique au service du développement, l'intervenant souligne le rôle important de la cybersécurité dans la promotion et la protection du développement économique.

50. Enfin, l'intervenant déclare que la délégation des États-Unis escompte établir des bases solides pendant l'actuelle session de l'Assemblée générale pour la séance plénière de haut niveau que l'Assemblée générale consacrerait en 2010 à la promotion de progrès plus rapides aux fins de la réalisation des ODM.

51. **M. Al Habib** (République islamique d'Iran) dit que les pays en développement, qui n'ont aucune responsabilité dans la crise économique et financière, assument l'essentiel de ses incidences et ne disposent pas des ressources nécessaires pour sauver leur économie. En raison de l'interdépendance économique et financière accrue et en dépit des efforts nationaux et internationaux, les pays en développement, en particulier les plus pauvres d'entre eux, sont de plus en plus sensibles aux fluctuations extérieures.

52. La Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement a offert l'occasion d'accroître la capacité des pays en développement de faire face aux chocs extérieurs. On espère que la création du Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement permettra de réduire la vulnérabilité des pays en développement alors qu'ils se mesurent à des problèmes économiques et financiers.

53. La délégation de la République islamique d'Iran invite à nouveau les pays développés à établir des calendriers pour atteindre l'objectif tendant à affecter

0,7 % du RNB à l'APD d'ici 2015, de manière à aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement et les ODM en temps voulu.

54. L'Organisation des Nations Unies a un rôle critique à jouer dans le renforcement du partenariat mondial pour le développement, fondé sur la reconnaissance de la maîtrise nationale et des stratégies nationales de développement, aux fins de l'entière réalisation des objectifs et des engagements en matière de développement.

55. La session plénière de haut niveau que l'Assemblée générale tiendra en 2010 pour examiner la mise en œuvre des ODM devrait recenser les carences dans ce domaine et identifier les mesures – dont le renforcement de la coopération internationale – nécessaires de manière à pouvoir atteindre les objectifs en temps voulu et à maintenir la dynamique. Des ressources financières et techniques adéquates devraient être affectées aux domaines dans lesquels les objectifs sont le plus loin d'être réalisés.

56. Aucun pays ou groupe de pays, pour puissant qu'il soit, n'a le droit de déterminer des mandats et de fixer des tâches d'institutions internationales comptant un grand nombre de membres. La conduite du G-20 à cet égard est inacceptable. Les pays qui ne sont pas membres de clubs aussi exclusifs n'ont aucune obligation de respecter leurs décisions. L'intervenant réaffirme la demande faite par sa délégation tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies proprement dite traite du problème de la persistance des inégalités systémiques dans les relations économiques internationales, et en particulier de l'absence inacceptable de progrès vers l'amélioration de la participation des pays en développement aux institutions financières et monétaires internationales.

57. Compte tenu de l'importance du renforcement de la coopération Sud-Sud, qui complète la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire, la délégation iranienne espère que la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud qui doit se tenir en novembre 2009 sera couronnée de succès.

58. La délégation iranienne a pris acte des progrès réalisés dans les délibérations de l'ONU concernant la cohésion du système des Nations Unies et escompte que sera établie une cohésion profonde, équilibrée et véritable, qui permettra à l'Organisation de s'acquitter efficacement de ses mandats dans tous les principaux domaines d'intérêt pour l'Assemblée générale.

59. S'agissant du développement durable, l'intervenant déclare que l'élimination de la pauvreté, l'élimination de structures non viables de production et de consommation et la protection et la gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social sont les objectifs primordiaux et les conditions essentielles du développement durable. Il convient de parvenir à un équilibre entre le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, qui sont les piliers interdépendants et synergiques du développement durable.

60. Il est impératif d'aborder les changements climatiques dans le contexte du développement durable et d'adhérer à un certain nombre de principes convenus au niveau international, dont le principe de la responsabilité commune mais différenciée. Les pays industrialisés, en particulier les plus développés d'entre eux, sont les principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre et devraient être à l'avant-garde de l'atténuation de leurs incidences. Toutes les entraves au transfert de techniques relatives aux changements climatiques vers les pays en développement doivent être éliminées.

61. Les besoins des pays en développement dans les quatre éléments principaux du Plan d'action de Bali, à savoir l'atténuation, l'adaptation, la finance et la technologie devraient être abordés en tant que partie intégrante de tout accord après Kyoto; un tel accord devrait préserver le droit de ces pays d'accéder aux techniques, aux procédés et aux finances, afin de leur permettre de protéger leur viabilité écologique et leur prospérité socioéconomique, ainsi que d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les ODM, en particulier en matière d'élimination de la pauvreté.

62. Des efforts égaux sont également nécessaires pour aborder d'autres problèmes environnementaux, comme la déforestation, la désertification, la perte de biodiversité, qui menacent les moyens d'existence de milliards de personnes.

63. Ces dernières années, des tempêtes de poussière et des tempêtes de sable ont causé d'importants dommages socioéconomiques dans la région occidentale de la République islamique d'Iran. Une approche régionale de ces conséquences de la dégradation environnementale est essentielle et l'Iran est prêt à conclure des accords bilatéraux et

multilatéraux en vue d'identifier les causes profondes et de les éliminer de manière collective, coordonnée et coopérative, en associant tous les pays frappés et les institutions internationales compétentes.

64. **M. Ben Tura** (Israël) dit qu'une action collective hardie est nécessaire pour surmonter la menace universelle que constituent les changements climatiques. Israël est déterminé à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration adoptée au Sommet sur les changements climatiques. En tant que partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au Protocole de Kyoto de la Convention et aux négociations sur l'après-2012, il espère que des progrès substantiels seront faits lors de la quinzième session de la Conférence des parties à la Convention. Un régime futur concernant les changements climatiques devrait tenir compte des circonstances nationales, sociales, économiques et environnementales et tous les pays devraient s'engager à le respecter, conformément au principe de la responsabilité commune mais différenciée.

65. Les solutions à la crise financière et économique doivent prêter une attention particulière à ses incidences néfastes sur les populations les plus vulnérables. Il importe de prendre des mesures communes et coordonnées pour atténuer les incidences négatives de la crise sur les objectifs arrêtés sur le plan international, en particulier les ODM. À cet effet, Israël, en partenariat avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes/femmes et la promotion de la femme, accueillera en novembre 2009 une conférence sur les incidences financières de l'actuelle crise sur les femmes.

66. La sécurité alimentaire continue à susciter de graves préoccupations. La délégation israélienne prévoit de présenter un projet de résolution sur les techniques agricoles au service du développement, demandant aux États Membres d'élaborer et d'appliquer des techniques en matière d'agriculture durable pour lutter contre la pauvreté et la faim et assurer une meilleure production et une utilisation plus sûre des sols. Le projet de résolution serait fondé sur la résolution 62/190 de l'Assemblée générale – dont la délégation israélienne a rédigé le projet et dont elle a été l'un des auteurs – et l'intervenant demande instamment un consensus à ce propos.

67. Israël a pris d'importantes mesures sur la voie de la réalisation des ODM, en particulier par le biais de sa

coopération avec les pays en développement. Ces efforts comprennent la fourniture d'une assistance à l'Afrique, conformément aux directives du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, par l'intermédiaire du MASHAV, le centre du Ministère des affaires étrangères pour la coopération internationale. La troisième Conférence internationale sur « les terres arides, les déserts et la désertification : la voie vers l'aménagement » se tiendra en Israël en 2010.

68. S'agissant de la santé et de la croissance démographique, Israël attend avec intérêt de présider la quarante-troisième session de la Commission de la population et du développement. Beaucoup de problèmes de santé entrent en concurrence pour les ressources et il est important de mettre l'accent sur ceux qui sont les plus répandus et ceux sur lesquels les incidences pourraient être les plus grandes, dont la pneumonie.

69. La démarginalisation des femmes fait partie intégrante de toutes les questions que la Commission aborde. Ce sont les femmes qui portent les fardeaux les plus lourds en cas de catastrophe, de crise et lorsque les pouvoirs publics ne remplissent pas leur rôle. La Commission doit intensifier ses efforts pour garantir que les filles et les femmes aient les mêmes chances que les hommes et les garçons.

70. **M. Ali** (Malaisie) dit que l'Organisation des Nations Unies devrait s'attacher essentiellement à définir son rôle dans les efforts visant à améliorer l'économie mondiale, en particulier en ce qui concerne la mise en place du cadre pour une croissance vigoureuse, durable et équilibrée, adopté lors du récent Sommet du G-20 et sa relation avec la nouvelle structure de gouvernance mondiale.

71. Le problème essentiel est de savoir comment corriger les déséquilibres de l'économie mondiale, en particulier les perturbations des approvisionnements liés à la crise et la structure générale de la demande. La plupart des pays en développement ayant effectué des investissements considérables dans un modèle animé par l'exportation, des changements entraîneraient la dislocation de ce modèle et des coûts élevés d'ajustement social. Il convient de consacrer suffisamment de temps aux mesures visant à atténuer les coûts d'ajustement. Compte tenu des compétences analytiques et opérationnelles dont elle est dotée,

l'Organisation des Nations Unies est particulièrement bien placée pour aborder ces questions.

72. Lorsqu'elle examine le nouveau cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée, l'Organisation des Nations Unies devrait promouvoir l'opinion selon laquelle la croissance mondiale et le progrès social sont des biens publics mondiaux, formuler des vues concrètes sur les éléments du cadre, mieux tirer parti de son aptitude inégalée à prévoir les tendances à moyen et à long terme et, se fondant sur les meilleures pratiques dans le monde entier, recommander les meilleurs moyens de minimiser les coûts d'ajustement.

73. Le récent Sommet de Pittsburgh a indiqué que le G-20 constitue l'instance primordiale des participants en matière de coopération économique internationale. Bien que le G-20 soit nettement plus représentatif que le G-8, il reste à savoir dans quelle mesure il est réellement représentatif et ouvert à tous. Le défi du processus du G-20 est de savoir comment le rendre plus légitime et efficace.

74. Pour maximiser la coopération au sein du G-20, le Groupe doit simultanément examiner comment améliorer les relations avec la communauté internationale au sens large. Le Groupe pourrait compléter l'activité de l'Organisation des Nations Unies en chargeant par exemple le Président d'un de ses sommets de prendre la parole au Conseil économique et social. En outre, dans la mesure où le G-20 demande souvent au Fonds monétaire international, à la Banque mondiale, voire même à l'Organisation des Nations Unies, de prendre certaines mesures, des questions se posent quant aux structures de gouvernance de ces organes et aux prérogatives de leurs membres.

75. **M. Aongola** (Zambie) dit que la crise financière et économique mondiale a eu de graves incidences sur les économies tributaires des produits de base, en particulier celles qui sont fondées sur les exportations de produits primaires. L'économie zambienne a été gravement touchée par la chute du cours du cuivre, car l'extraction du cuivre représente près de 70 % des exportations du pays et près de 10 % de l'emploi total. Ce problème, conjointement avec les ralentissements dans d'autres secteurs, a eu des incidences néfastes sur les recettes et les dépenses publiques, même dans des secteurs sociaux critiques comme la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement. Avant la crise, la Zambie était en bonne voie d'atteindre tous les objectifs du

Millénaire relatifs à l'environnement, sauf un. Sans l'assistance de la communauté internationale, la Zambie pourrait atteindre uniquement un seul de ses objectifs, à l'heure actuelle.

76. Les coûts élevés du transport, liés au fait que la Zambie est un pays sans littoral, aggravent le problème. La Zambie a réagi au moyen d'un certain nombre de mesures de politique générale, et notamment en diversifiant l'économie, en développant son agriculture, le tourisme et les industries de transformation et en améliorant le climat commercial. Toutefois, une intervention mondiale coordonnée est nécessaire. À cet égard, la délégation zambienne se félicite du rôle de chef de file que l'Organisation des Nations Unies a joué lors de la Conférence mondiale sur la crise financière et économique et son incidence sur le développement. En tant que facilitatrice, conjointement avec la Norvège, du Groupe de travail spécial chargé d'assurer le suivi de questions figurant dans le Document final de la Conférence, la délégation zambienne s'engage à s'acquitter efficacement de son rôle et invite les États Membres à lui fournir des avis et des suggestions.

77. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques demeure l'instance la plus appropriée pour la tenue de négociations internationales sur les changements climatiques et les efforts internationaux visant à régler ce problème doivent être acheminés et coordonnés par elle. La Zambie escompte que la Conférence des parties à la Convention conclura à Copenhague un accord qui fournira un appui massif, renforcé et prévisible, en vue de la mise en œuvre et renforcera un programme international de travail sur la mise en œuvre de mesures d'adaptation, sous forme d'un instrument juridique contraignant en vertu de la Convention.

78. S'agissant de l'atténuation des incidences des émissions de gaz à effet de serre, un mécanisme équitable de partage des coûts devrait être adopté, aux termes duquel les pays développés s'engageraient à des réductions d'émissions absolues et juridiquement contraignantes et les pays en développement prendraient des mesures dignes de ce nom pour modifier substantiellement leurs pratiques habituelles.

79. L'inclusion du développement durable au programme de travail de la Commission nécessite de consacrer suffisamment de temps à un débat sérieux de toutes les questions relatives à la pauvreté, au

commerce, aux finances et aux partenariats, entre autres; la délégation zambienne se félicite de l'inscription de la question relative au développement agricole et à la sécurité alimentaire et espère que ceci renforcera le programme de l'ONU relatif à l'agriculture et procurera des avantages réels aux pays en développement.

80. **M. Alkulaib** (Koweït) demande instamment que des discussions plus approfondies se tiennent au sujet des causes de la récente crise financière mondiale et des moyens d'éviter des crises analogues à l'avenir. Les résolutions adoptées par le Sommet arabe du développement économique et social tenu à Koweït en janvier 2009 visent à parvenir à la prospérité économique, au progrès social et au développement durable. L'intervenant souligne l'attachement de son pays au Document final adopté à la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique et son incidence sur le développement, en juin 2009.

81. S'agissant des changements climatiques, le Koweït met de grands espoirs dans la Conférence de Copenhague et demande instamment aux États d'œuvrer de concert pour parvenir à des résultats positifs. À cet égard, le Koweït a annoncé une contribution de 150 millions de dollars des États-Unis au Sommet des chefs d'États et de gouvernements des membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, en vue d'effectuer des recherches sur l'énergie et les changements climatiques.

82. La Commission devrait consacrer suffisamment d'attention aux questions relatives à la pauvreté et à la faim et rechercher des solutions pratiques pour améliorer le sort des pauvres. Elle devrait également consacrer tout autant d'attention à la question de la souveraineté totale et permanente du peuple palestinien sur ses terres et à la souveraineté de la population arabe du Golan syrien occupé sur ses ressources naturelles.

La séance est levée à 12 h 35.